



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contentieux

Question écrite n° 6089

Texte de la question

M. Jean-David Ciot interroge M. le ministre des affaires étrangères sur le différend territorial opposant l'État du Japon et la République populaire de Chine pour le contrôle des îles nommées, selon qui les revendique, Senkaku ou Diàoyútái. À la suite des incidents qui se sont multipliés au cours de l'été 2012, il souhaite connaître la position de la diplomatie française et les démarches en cours pour apaiser les tensions.

Texte de la réponse

Le ministère des Affaires étrangères a suivi avec attention les événements survenus lors de l'été 2012 en mer de Chine orientale. La France entretient des relations amicales tant avec le Japon qu'avec la Chine. Il n'appartient pas à la France de prendre position sur des différends bilatéraux de souveraineté. La France appelle de façon constante au dialogue et à la résolution pacifique des différends, conformément au droit international. Elle encourage les deux parties à oeuvrer en ce sens dans le cadre des échanges réguliers qu'elle entretient avec ses partenaires chinois et japonais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6089

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5273

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6956